

Viticulteurs : une campagne de distillation pour soutenir la filière



© 2023 Les Echos Publishing

La filière viticole française connaît actuellement une crise conjoncturelle : baisse drastique de la consommation de vin rouge entraînant une surproduction, particulièrement dans le Bordelais (évaluée à 3 millions d'hectolitres, dont 1 million d'hectolitres pour le seul Bordelais), chute des importations chinoises, taxes américaines à l'importation des vins français... le tout dans un contexte d'inflation lié à la guerre en Ukraine. À ces facteurs s'ajoutent des raisons structurelles propres à certaines régions.

Face à cette situation, le ministre de l'Agriculture a annoncé, le 6 février dernier, la mise en place de campagnes de distillation pour soutenir la filière. Ainsi, dès l'été prochain, une première campagne devrait être engagée, financée à hauteur de 80 millions d'euros (40 M€ par l'État et 40 M€ par l'Union européenne). Une seconde campagne de distillation devrait suivre à partir du mois d'octobre, financée dans les mêmes conditions, « pour atteindre un maximum de 160 millions d'euros en 2023 », selon le ministre. L'objectif étant de distiller 2,5 millions d'hectolitres, surtout du vin rouge, pour en faire des parfums, du bioéthanol ou du gel hydroalcoolique.

Une prime à l'arrachage ?

Pour les viticulteurs bordelais, la distillation, même si elle apportera une bouffée d'oxygène, ne suffira pas à résoudre leurs difficultés tant les stocks de vin sont importants. Aussi préconisent-ils l'arrachage de 15 000 hectares de vignes étalée sur trois ans, associée à une prime de 10 000 €/hectare de vigne arrachée pour aider les viticulteurs concernés à se reconvertir. Pour financer une telle mesure, qui reste pour le moment à l'étude, et qui pourrait porter sur les vignes abandonnées posant des problèmes sanitaires car elles ne sont plus traitées, l'État français devrait solliciter le fonds européen agricole pour le développement rural (Feader). À suivre...

[Ministère de l'Agriculture, communiqué de presse du 6 février 2023](#)

© 2022 Les Echos Publishing